

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA

DAIRA DE MOZAIA

COMMUNE DE CHIFFA

N° FISCAL /096201916917590301

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire D'UN MARCHÉ

Conformément à la loi 12-23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics notamment l'article 112 et aux dispositions du décret présidentiel n° :15-247 du 16 septembre 2015, la commune de Chiffa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert, paru dans les journaux nationales en arabe date de : 02/03/2026 المشوار السياسي et « L'Algérie Aujourd'hui » en date de 02/03/2026 relatif au projet :

Construction quatre (04) classes à l'école Ferdja Kouider Chiffa

N	Intitulé de Projet	Entreprise	Montant après correction (da) en ttc	NIF	Délais	La note technique	OBS
01	Construction quatre (04) classes à l'école Ferdja Kouider Chiffa	ETBHP-TCE BEN DJEBLA Mohamed Beni Mared	17.592.067.50 da	188090107811176	04 mois	46	Qualifié technique ment et moins disant

Les soumissionnaires désirent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres technique et financières peuvent se rapprocher de la commune de Chiffa dans un délais de trois (03) jours à compter de la date de la première publication du présent avis d'attribution provisoire au BOMOP ou dans un quotidien nationale et la presse électronique .

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés dans un délais de (10) jours , à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire au BOMOP ou dans un quotidien nationale et au presse électronique conformément à l'article 82 alinéa 1,2,3 et 4 et à l'article 182 du décret présidentiel n°15/274 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le P.APC